

MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains 68480 KOESTLACH Tél : 03 89 40 41 06

Fax: 03 89 40 37 81 mairiedekoestlach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11heures 30

COMMUNE DE KOESTLACH Arrondissement d'Altkirch

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 mai 2017

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président

Les membres du Conseil Municipal :

Mme Colette GENIN, MM. Laurent MOSER et Lionel SCHWEITZER, Adjoints au Maire. Mme Anne-Marie MOSER, MM. Frédéric DIETLIN, Pierre HUBLER, Michel JACQUEMIN, Christian MESSMER, Joseph MULLER, Arnaud PHILIPP et Jérémy WOLFER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h15.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Rectification budgétaire

Monsieur le Maire explique que par courrier établi en date du 4 mai 2017, les Services de la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH ont relevé que le budget primitif 2017 de la Commune de KOESTLACH présentait un déséquilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales d'un montant de 23 173.-€.

Aussi, et pour un retour à l'équilibre du budget M14 de la Commune, Monsieur le Maire propose la rectification budgétaire suivante :

Décision modificative n°1 - Crédit supplémentaire

		Ouvert	Réduit
Dépenses			
F 011 - 60612	Energie-électricité		1 373.00€
F 011 - 611	Contrats de prestations de services		1 000.00€
F 011 - 615228	Autres bâtiments		1 000.00€
F 011 - 615231	Voiries		1 000.00€
F 011 - 61551	Matériel roulant		1 000.00€
F 011 - 6156	Maintenance		1 000.00€
F 011 - 617	Etudes et recherches		5 000.00€
F 011 - 6232	Fêtes et cérémonies		1 000.00€
F 011 - 6282	Frais de gardiennage		1 000.00€
F 012 - 6411	Personnel titulaire		1 000.00€
F 012 - 6413	Personnel non titulaire		1 000.00€
F 65 - 65541	Contrib fonds compens. Cha. territoriales		5 000.00€
F 66 - 66111	Intérêts réglés à l'échéance		2 800.00€

F 023 - 023	Virement à la section d'Investissement	23 173.00€	
I 21 – 217533	Opération 69 La Fibre	23 173.00€	
_			
Recettes			
Recettes I 021 - OPFI	Virement de la section de Fonctionnement		23 173.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

ADOPTE la décision modificative n°1 telle que définie ci-dessus

et **CHARGE** Monsieur le Maire de la notifier aux Services de la Sous-Préfecture et de la Trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

La vitesse des véhicules

Certains véhicules qui empruntent les rues du village et plus particulièrement la rue du Doeflé adoptent une vitesse bien trop excessive et très dangereuse.

Les personnes qui circulent à vélo et les enfants sont les premiers témoins de ces excès de vitesse et les plus exposés.

Les services de la Brigade Verte ont été sollicités et sont chargés d'effectuer ponctuellement des rondes de surveillance.

Ce communiqué vaut rappel et mise en garde pour les risques engendrés par la vitesse, pour la sécurité de l'automobiliste mais aussi et surtout pour celle des autres.



Rappel: Déconnexion des fosses



Il est à nouveau rappelé aux propriétaires l'obligation (avant la fin de l'année 2013) de mettre leurs installations individuelles hors services et de raccorder l'ensemble des eaux usées au réseau d'assainissement collectif.

Il est important de déconnecter la fosse septique car les eaux traitées par celle-ci perturbent lourdement le fonctionnement de la station de dépollution en aval.

Des sanctions financières pourront être appliquées.